

Ethique des pratiques sociales et déontologie des travailleurs sociaux

La nécessaire question du sens et des limites des interventions sociales

Ce volume est paru aux Editions de l'ENSP à <http://www.editions.ensp.fr/>



La complexité introduite dans l'action sociale par l'émergence de nouveaux acteurs de la prise en charge des personnes notamment fragiles, des nouveaux moyens de collecte et de diffusion de l'information et par la place croissante prise par le droit dans les rapports sociaux, pose aux travailleurs sociaux de nombreuses questions qui alimentent leur besoin de disposer de repères bien définis pour leur pratique professionnelle.

Fin 1997, la ministre de l'emploi et de la solidarité a demandé au Conseil supérieur du travail social d'examiner cette question. Le rapport du groupe "Ethique des pratiques sociales et Déontologie des travailleurs sociaux" a été adopté par le Conseil supérieur du travail social le 2 février 2001.

Synthèse du rapport

Quelques postulats partagés définissent le cadre conceptuel et opérationnel

- La clarification des concepts et particulièrement celle qui porte sur le droit, la morale, l'idéologie, la déontologie et l'éthique est une nécessité. Elle permet en éclairant les différents modes de réponse que les individus se sont donnés pour vivre ensemble, d'appréhender et de traduire la tension entre l'engagement personnel d'un sujet et sa soumission aux normes collectives édictées. Cette tension reste au cœur même de la pratique du travail social.
- Il convient de relever la différence entre l'éthique et la déontologie. L'éthique renvoie au sujet et à un questionnement personnel sur la pratique. Elle est forcément plurielle dans une société. La déontologie précède le sujet et l'acte, elle appartient à la règle instituée. C'est la science des devoirs professionnels qui inscrit la personne dans un collectif de référence.
- La démarche éthique est un élément constitutif des fondements du travail social à condition de ne pas la réduire à un simple positionnement par rapport à une échelle de valeurs qui ne prendrait pas en compte la façon dont ces valeurs sont constituées et dont elles se réfèrent au contexte social qui contribue à les faire connaître. Autrement dit : la démarche éthique, si elle est fondamentale du travail social, ne lui épargne rien des questionnements sur le contexte social et n'est pas non plus une façon de résoudre les rapports conflictuels.
- La question de la déontologie est une question pertinente dans la mesure où elle traduit la quête d'identité et la demande de repères des travailleurs sociaux. Elle ne peut toutefois constituer le registre unique des réponses sauf à clore le questionnement sur la place et le sens du travail social dont elle est porteuse.

[toptop](#)

Le rapport articule l'ensemble des travaux de réflexion et de clarification, en quatre grandes parties :

1- Des conflits éthiques,

2- [Des demandes de repères à l'émergence de réponses dans le secteur social,](#)

3- [La construction des réponses aujourd'hui : un foisonnement protéiforme et ses interrogations,](#)

4- [Enjeux et préconisations](#)

1. Des conflits éthiques

A partir d'illustrations de conflits éthiques et d'une analyse des figures de conflits, une esquisse de typologie a été esquissée. Une clarification conceptuelle est présentée.

2. Des demandes de repères à l'émergence de réponses dans le secteur social

Par un examen de la presse sociale depuis 1994, le rapport montre la montée en puissance de la préoccupation et de la réflexion éthique dans le champ professionnel. Si elle met en évidence une demande de repères des professionnels et des organisations, elle est aussi le reflet d'enjeux et d'évolutions plus larges (évolution de la société et des références professionnelles).

3. La construction des réponses aujourd'hui : un foisonnement protéiforme et ses interrogations

Face à une demande éthique forte, on constate une multiplication des tentatives de réponse autour notamment :

- de formalisations écrites (multiplication des chartes, codes...sans portée juridique).
- d'espaces de régulation (instances éthiques)
- de protocoles et procédures
- de la formation

Ces tentatives de réponses sont riches et variées mais peu débattues collectivement, trop éparpillées, peu connues et reconnues.

4 . Enjeux et préconisations

Le rapport formule un certain nombre de recommandations à l'égard de l'ensemble des acteurs : travailleurs sociaux, centres de formation, employeurs (Etat, collectivités territoriales, organismes de protection sociale et secteurs associatifs) et de l'administration de l'Etat.

4.1 - Les affirmations partagées par le groupe

- La déontologie ne peut entièrement répondre à la nécessité de positionnement et de questionnement éthique du sujet, c'est à dire qu'aucune formalisation de règles professionnelles collectives (codes, chartes ou tout autre sorte de formalisation) n'épargnera à chaque travailleur social la dimension de questionnement personnel sur sa pratique et sur ses actes.
- La dimension multiforme actuelle des réponses et la pluralité des acteurs de la production normative ne constituent pas une faiblesse mais un moment de richesse

productive à l'image d'une action sociale qui ne se constitue pas comme un territoire clos mais comme un front ouvert d'actions, de pratiques et de réflexions. Cela implique que le dispositif à déployer permette d'initier et d'organiser des espaces d'échanges et de réflexions où se débattent et s'élaborent des significations communes.

- La demande de repères éthiques et déontologiques traverse l'ensemble de l'action sociale. Elle se déploie et se spécifie en fonction des modes d'exercice professionnels au regard des organisations de travail. Cependant des principes qui prennent en compte des expériences professionnelles et s'articulent aux valeurs collectives et aux règles de droit auront toujours plus de force et de portée s'ils s'attachent plus aux finalités de la mission qu'à la fonction.

4.2 - Les préconisations

Le groupe de travail fait des préconisations qui se veulent à la fois une réflexion en terme de dispositif et un rappel que le questionnement éthique et les références déontologiques sont de la responsabilité de chacun. Autrement dit, chacun doit être vigilant pour lui-même et doit également être garant de ce que les préconisations sont mises en œuvre dans les dimensions d'organisation ou d'institution de sa pratique professionnelle.

Dans un souci d'opérationnalité, le choix a été fait d'adresser les préconisations à des ensembles d'acteurs :

- aux travailleurs sociaux et à leur encadrement,
- aux centres de formation,
- aux employeurs
- à l'administration de l'Etat.

Parmi les recommandations quelques unes semblent primordiales :

- Recommandations aux praticiens de terrain et à leur encadrement :
 - Privilégier la dimension du sujet en résistant aux logiques de maîtrise de la vie de l'autre.
 - Privilégier la dimension de la mission en interrogeant les méthodes d'intervention au regard de la finalité des actions, autrement dit d'interroger le comment faire par le pourquoi faire.
 - Veiller à ce que les espaces indispensables à la confrontation et à l'analyse des pratiques soient maintenus. Ils ne doivent pas disparaître au nom d'une efficacité gestionnaire ou être externalisés au nom d'une neutralité d'expertise.
 - Revendiquer une marge de créativité et d'inventivité des pratiques comme un positionnement éthique à prendre en compte collectivement et institutionnellement.

Le groupe tient à insister sur le rôle de l'encadrement et plus particulièrement sur la nécessité pour lui d'assurer et d'assumer la responsabilité de la transmission des valeurs et leur traduction dans les pratiques tant vis-à-vis des salariés de l'institution que des stagiaires en formation.

- Recommandations aux centres de formation :

A partir de ses réflexions mais également de ses travaux d'enquête, le groupe tient à souligner l'importance de cette question de l'éthique et de la déontologie dans le cadre des formations. Les centres de formation doivent être particulièrement vigilants :

- A la présence de la dimension de l'éthique et de la déontologie dans l'ensemble des formations de travailleurs sociaux, à tous les niveaux de qualification, en n'excluant a priori aucun lieu d'exercice professionnel (cf. aide à domicile).

Cette dimension de l'éthique et de la déontologie ne saurait être considérée ni comme l'apanage de professions " classiques", ni comme un supplément d'âme dont seraient dispensés les responsables encadrants et gestionnaires.

- A apporter lors des enseignements dispensés, les contenus disciplinaires juridiques et philosophiques nécessaires ainsi que des références théoriques et historiques suffisantes.
- A instituer et/ou renforcer les temps d'analyse de pratiques dans le cadre des écoles mais aussi à veiller à ce que l'alternance pédagogique sur le terrain intègre effectivement ces dimensions éthiques et déontologiques
- Recommandations aux employeurs,
Afin qu'ils garantissent et qu'ils contribuent à créer en terme d'instance et de protocoles les conditions qui permettent l'émergence de ces questions éthiques tant dans le fonctionnement interne qu'en favorisant les échanges avec l'extérieur, le groupe préconise :

- De développer et de faciliter concrètement toutes les formes démocratiques de participation individuelle et collective des usagers aux actions éducatives et sociales qui les concernent. Il est indispensable que tout ce qui est de l'ordre des lieux de parole prévus ou à prévoir pour les usagers soit réellement mis en œuvre et pris en compte sauf à considérer encore une fois que le questionnement éthique est l'exclusivité de certains.
- De considérer la rédaction des chartes et manifestes, l'élaboration des projets d'établissements et services, les procédures d'évaluation et de démarche qualité comme autant de processus d'explicitation et de réaffirmation des principes et des normes qui sous-tendent les pratiques. Ces processus que sont les chartes, les projets d'établissement, les évaluations, les démarches qualité, etc, sont à envisager comme des lieux de production de normes qui ne doivent pas être sous-estimés, sous peine de quoi on pourrait penser que par exemple la notion de " bonnes pratiques " est une donnée alors que c'est une construction qui requiert la participation de tous les acteurs. Il n'y a pas les lieux nobles de production de normes et les autres.
- Préconisation en direction de l'administration d'Etat

Le groupe de travail propose que soit attribuée au CSTS une mission permanente qui permette d'instituer un lieu qui soit à la fois :

- un lieu d'interpellation capable d'émettre des avis sur les questions présentant un caractère national de production et/ou de sécurisation de normes en terme d'interventions sociales.
- un lieu de veille sur les problèmes et conflits éthiques, capable de produire une lecture des difficultés rencontrées et une analyse de leurs conditions de résolution et capable de mener ou d'impulser par les interrogations et analyses produites, des travaux d'étude et de recherche.
- un lieu de visualisation des différents espaces constitués et des formalisations élaborées nationalement ou localement, capable d'en fournir les références et les coordonnées.

Ces différentes fonctions pourraient être confiées à une commission permanente qui serait créée à cet effet dans le cadre du CSTS et dont le rôle et le fonctionnement seraient l'objet d'un cahier des charges à élaborer. Quelques principes sont constitutifs de cette proposition :

- Cette commission ne saurait être que l'un des éléments du dispositif à déployer : elle ne devra se substituer ni au questionnement individuel de chacun des professionnels, ni aux réponses collectives élaborées localement mais bien garantir un lieu où se fondent des repères communs et s'interrogent les conditions de leur production.
- Cette commission permanente ne saurait être une simple émanation du CSTS et les critères à retenir concernant sa composition devraient être : l'indépendance, la pluridisciplinarité, l'ouverture, la représentativité et l'objectivité.

- Cette commission ne saurait être un lieu de recours administratif pour les usagers, ni une chambre prud'homale pour les conflits salariés/employeurs.
- Cette commission devra être vigilante à établir et maintenir des liaisons effectives avec le comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

Cette proposition mérite une attention particulière parce que dans sa constitution même elle comporte des risques et des limites qu'il ne faut pas sous-estimer.

Ces risques sont :

- La constitution d'un lieu et d'un discours officiel qui épargnerait à chacun, tant individu qu'organisation, le questionnement éthique pourtant nécessaire.
- La production de normes sera forcément liée au contexte social et aux valeurs dominantes. C'est un fait incontournable auquel la commission ne pourra pas échapper.

Conclusion :

Les travaux et recommandations, qui viennent s'inscrire dans un large espace riche de discours et d'actions relatifs à l'éthique et à la déontologie dans le travail social, n'ont pas pour objectifs de clore ni de maîtriser ce processus. Le groupe souhaitait contribuer à refonder quelques repères structurants communs. En particulier, il est important que les analyses et les préconisations qui sont formulées dans le rapport soient considérées comme le déploiement d'un dispositif capable d'impulser, de structurer et de mutualiser les réponses déjà construites et celles qui sont à élaborer ou en cours d'élaboration.

Sommaire du rapport sur Éthique des pratiques sociales et déontologie des travailleurs sociaux

Introduction

1. Des conflits éthiques

Quelques illustrations de conflits éthiques

- Une analyse des figures de conflits éthiques : esquisse d'une typologie
- Clarification conceptuelle

- Les valeurs,
- La morale,
- La norme,
- L'éthique,
- La déontologie

2. Des demandes de repères à l'émergence de réponses dans le secteur social

Nouvelles politiques sociales, décentralisation et contractualisation modifient le rapport au métier

- Evolution de la société et des références professionnelles

- L'émergence de nouveaux métiers recompose le paysage,
- Éthique, déontologie et responsabilité dans le champ professionnel : question de code
- Une tentative codificatrice

- L'unification des travailleurs sociaux en question
- Responsabilité et codification
 - La responsabilité des travailleurs sociaux
 - Un état des représentations des travailleurs sociaux
 - Une responsabilité conjugée des professionnels et des institutions garantes de la mission
 - Responsabilité de la transmission de l'éthique dans la formation
 - Quelle place pour l'éthique et la déontologie dans le contrat de travail et dans les instances de représentation des personnels ? Quel rôle pour les syndicats ?
 - Une déontologie professionnelle actualisée
- Ethique des pratiques sociales : évolution ou démarche qualité ?
 - Intérêt et risque de dérive de la démarche qualité
- L'éthique à l'épreuve de la territorialisation
- Les mouvements émergents centrés sur la citoyenneté, la solidarité et l'idée de justice sociale.

3. La construction des réponses aujourd'hui : un foisonnement protéiforme et ses interrogations

- Formalisations écrites
 - Force et statut des textes
 - Elaboration : par qui ? De quelle manière ? Quelle portée ?
 - Architecture générale des textes
 - Enjeux explicites des textes étudiés
 - Les valeurs énoncées
 - Fonction sociale de la formalisation écrite de l'éthique
- L'éthique à l'épreuve de l'institution
 - Les espaces de régulation
 - Les protocoles et procédures
- Les formations
 - Une enquête auprès des centres de formation
 - Les réponses aux questions fermées
 - Les réponses aux questions ouvertes

4. Enjeux et préconisations

- Principaux enjeux et partis pris du groupe de travail
- Quelques principes organisateurs et recommandations de portée générale
 - Légitimer la réflexion éthique
- Quelques préconisations plus spécifiquement adressées
 - Aux praticiens de terrain et à leur encadrement
 - Aux centres de formation
 - Aux employeurs (Etat, collectivités territoriales, organismes de protection sociale et associations)
 - A l'administration de l'Etat

Annexes :

- intervenants et experts auditionnés par la commission,
- composition du groupe de travail,
- questionnaire adressé aux centres de formation.

Bibliographie